

Procès-verbal de la 25^{ème} assemblée générale de l'ACMG **au local de la Musique Municipale de Plan-les-Ouates** **lundi 23 novembre 2009**

Le président informe que le point 6 de l'ordre du jour, élections statutaires, comportera également un point sur « admission – démission de sections », qui n'apparaît pas comme tel sur le document que les sociétés ont reçu.

Aucune remarque n'est formulée concernant la convocation et l'ordre du jour de l'assemblée susmentionnée aussi notre président salue le public et déclare la dite assemblée ouverte à 20h30.

Le président adresse ses remerciements à Michel Favre, président de la Musique Municipale de Plan-les-Ouates et à son comité, pour leur accueil.

Il salue la présence de :

Roland Sansonnens, président d'honneur de l'ACMG, de Gérard Morel, Eric Bertschy, membres d'honneur et Jean-Charles Gardet, président d'honneur de la commission de musique.

Il salue également la présence de Mme Francine Amstutz, membre du comité central de l'ASM, Mme Claudette Gautschi, vice-présidente de la Fédé, représentante de l'ARDM et membre de notre commission de musique, de Alain Tagand, représentant de l'Union des musiques et chorales de la Ville de Genève, Freddy André, membre de la Fédé et à ce titre de notre comité.

Bienvenue à Mme Danielle Meynet, présidente du comité d'organisation de la FCM09.

Jean-Thierry Hostettler, membre de notre commission de musique et Pascal Court, membre du comité, sont retenus pour des raisons professionnelles.

Bernard Cintas, président de l'ARMP est également excusé car en voyage avec sa société d'accordéonistes.

1. Appel des sociétés

Voir liste des présences annexée.

La Croix-Bleue, L'Elite, l'Harmonie Nautique sont excusées ainsi que l'Harmonie de Genthod-Bellevue.

La Landwehr et la Musique municipale de Versoix sont absentes. Le quorum est juste atteint.

2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 24 novembre 2008

Le procès-verbal a été adressé aux sociétés avec la convocation à cette assemblée générale. Sa lecture n'est pas demandée ; il est accepté avec remerciements à sa rédactrice, Mme Rolande Müller.

3. Rapports annuels 2009

- a) du président (Didier Froidevaux), annexé;
- b) du trésorier (Fabien Jeanbourquin), annexé;
- c) des vérificateurs des comptes (Lyre de Chêne-Bougeries par M. Metrailler et MPG par M. Cudré, Collonges-Bellerive par Mme Däppen-Zähner, membre suppléant), annexé;
- d) du service des vétérans (Jacqueline Gygli), annexé;
- e) de la commission de musique (Jean-Claude Velen), annexé.

4. Approbation des comptes et de la gestion du comité cantonal

Après la présentation de ces différents rapports, ceux-ci sont acceptés en bloc et à l'unanimité ainsi que la gestion du comité.

5. FCM 09 – Fête cantonale de musique 2009

a) rapport final du CO *(la parole est donnée à Mme Meynet, présidente)*

Elle remercie toutes les personnes qui de près ou de loin ont participé à cette magnifique aventure durant les 14 mois de préparation. Cette manifestation a rapporté au CO un succès financier de 27'064.20 frs. La somme de 5'412.20 a été rétrocédée à l'ACMG. Le 80% du bénéfice a été distribué aux associations qui ont fourni des bénévoles.

b) feedback des sociétés

Cette édition de la FCM09 a vu plusieurs innovations :

- concentration sur un seul jour
- les morceaux présentés dans une seule et même salle
- un défilé rassemblant l'ensemble des sociétés participantes

- la possibilité pour le 25^{ème} anniversaire de se produire uniquement en animation (sans concours).

Notre président remercie les dix sociétés qui ont pris la peine de répondre au questionnaire. L'ensemble des remarques et propositions constitue la base de la réflexion que le nouveau comité va entreprendre avec les diverses sociétés dans la perspective de la 5^{ème} FCM qui devrait, en principe, avoir lieu en 2014.

A titre d'informations, voici quelques éléments de synthèse :

- l'infrastructure a été jugée bonne, voire plus
- la question des commissaires fait l'objet de quelques remarques : les supprimer / charge au CO de les fournir ; d'autres sociétés sont satisfaites de la formule
- salles de concours : laisser plus de temps pour la mise en place sur scène (batterie et percussion)
- le fait de jouer les deux pièces dans la même salle recueille l'adhésion unanime
- les avis sont partagés quant au moment de l'annonce des notes
- contrôle des musiciens : davantage de rigueur semble attendu
- la création d'une catégorie libre (hors concours) séduit plusieurs sociétés
- les cartes de fête : incompréhension → s'acquitter d'autant de cartes que de musiciens indépendamment du fait que ce musicien mange ou non, ou qu'il ait plusieurs cartes car joue dans d'autres sociétés participantes.

Précision à titre de rappel : la carte de fête selon les statuts ACMG doit couvrir les frais de jury et donner accès au repas officiel.

Plus fondamentalement, c'est la conception de nos fêtes cantonales et de nos concours qui doit être revisitée à partir de vos avis et de vos attentes. Chaque société est donc invitée à saisir les occasions que le nouveau comité proposera pour en discuter franchement et sereinement. Cette analyse sera donc reprise ultérieurement.

6. Elections statutaires 2009

Admission – démission de sections

L'ACMG a reçu la démission de la Musique municipale de Carouge, datée du 11 novembre 2009. Notre président en donne lecture.

Selon les statuts de l'ACMG, une démission doit être annoncée avant le 1^{er} juillet. De ce fait, la MMC reste membre de plein droit de l'ACMG. Une éventuelle démission devra être confirmée avant le 1^{er} juillet 2010 avec effet le cas échéant au 1^{er} janvier 2011.

Eric Kunz (ACMG) a pris contact avec Daniel Monet pour un entretien dont le contenu a été confirmé par un courrier dont lecture est donnée.

Notre président regrette que cette démarche ne passe pas par une prise de contact directe comme l'a fait l'Harmonie Nautique. Cela a été l'occasion à la fois de rappeler les activités de l'ACMG et d'entendre les attentes de la Nautique. L'ACMG a toujours eu une volonté d'ouverture et d'écoute.

Avant de passer aux élections statutaires, Didier nous livre un bref bilan sur ses dix ans de présidence, dont voici quelques extraits :

« ... Le fait que plusieurs sociétés se posent la question du rôle de l'ACMG montre bien que nous sommes à la fin d'un cycle. Si les 15 premières années ont été celles de la fondation et de la consolidation, les 10 dernières années, celles de l'élargissement de nos activités, il paraît inéluctable de se poser la question de ce que devront être les prochaines années.

J'aimerais insister sur un point qui me semble essentiel : chacun doit devenir un acteur au sein de l'ACMG, un acteur qui prend la parole pour exprimer ses attentes, qui remplit ses responsabilités pour apporter sa contribution concrète aux activités et à leur organisation, un acteur qui s'engage également pour le bien commun, pour son plaisir et celui des autres.

Pour le dire autrement : *demandez-vous ce que l'ACMG peut faire pour vous, et demandez-vous ce que vous pouvez faire pour l'ACMG.*

Je quitte la présidence de l'ACMG, fier de ce qui a été accompli par la commission de musique et le comité, conscient des interrogations du moment et d'un certain nombre d'attentes déçues, quoique pas toujours formulées, et surtout confiant dans l'avenir avec une équipe renouvelée, un nouveau président qui saura imprimer une nouvelle dynamique... ».

Elections statutaires

Election au comité cantonal (élections complètes) :

Pascal Court et Didier Froidevaux mettent un terme à leur activité au sein de l'ACMG.

Les droits sur les comptes bancaires de l'ACMG de Didier Froidevaux, président sortant, de Thomas Curschellas, trésorier du Festival de divertissement du 8.03.08 et de Andreas Törner, trésorier de la FCM09 du 6 juin 2009, sont supprimés.

Les autres membres du comité sont candidats à un nouveau mandat, selon les fonctions suivantes :

- Rolande Müller, vice-présidente, secrétariat
- Jean-Claude Velen, président de la commission de musique
- Fabien Jeanbourquin, trésorier

- Laurent Wannaz, responsable des Evénements
- Jacqueline Gygli, responsable des Vétérans
- Ernest Stempfel, membre
- Alain Tagand, représentant de l'UGMC
- Freddy André, représentant de la Fédé.

Le nouveau comité est accepté à l'unanimité.

Election du Président :

Le comité propose Eric Kunz à cette fonction. Ce dernier est batteur au sein de la Fanfare municipale de Vernier et président de l'Union romande des sociétés de tambours, fifres et clairons (URSTFC).

Sa nomination est acceptée par des félicitations et applaudissements nourris.

Didier félicite Eric de son élection en lui souhaitant, ainsi qu'à son comité et à la commission de musique, plein succès et de nombreuses satisfactions dans les futures démarches et réalisations.

Vérificateurs des comptes :

1) MPG, 2) Collonge-Bellerive et suppléante La Sirène, Harmonie du Grand-Saconnex.

Remerciements à la Lyre de Chêne-Bougeries qui termine son mandat.

7. Objectifs, buts et budget 2010

Didier donne la parole au nouveau Président, Eric Kunz :

Eric et son comité s'engagent, sur 3 ans, à :

- visiter, durant le 1^{er} semestre, toutes les sociétés (comité et directeur) pour se faire connaître et écouter les attentes de ces dernières, vu le manque de visibilité et le déficit de communications entre les diverses parties
- à développer le site Internet (newsletter, etc.)
- table ronde avec les sociétés pour discuter du règlement et concours cantonal, prévue en 2011
- de trouver un partenariat financier, privé ou public ; se positionner pour le futur au niveau communal et cantonal
- de développer la formation des jeunes.

Budget : chaque participant a reçu le document ad hoc. La cotisation ACMG de 6.00 Frs par musicien est maintenue (en vigueur depuis 2004).

Les différents points sont acceptés à l'unanimité.

La parole est donnée à Mme Francine Amstutz, membre ASM :

- Lors de la rencontre de la CISM à Moscou (4 et 5 septembre 2009), le Français Jean-Jacques Brodbeck a été élu nouveau président. Le Suisse Erich Schwab a été élevé au rang de membre d'honneur. Le caissier de l'ASM, Heini Füllemann, assumera aussi ce rôle au plan international. La Suisse est donc bien représentée.
 - HNJ et BBNJ 2010 : la prochaine rencontre de l'Harmonie nationale des jeunes aura lieu du 17 au 25 juillet à Interlaken (BE). L'inscription court jusqu'au 15 janvier 2010. Ce sera le directeur et compositeur autrichien Thomas Doss qui animera ce camp. Pour le Brass band national des jeunes, le camp a lieu du 3 au 10 juillet, inscription jusqu'au 4 décembre 09. Voir site ASM pour les inscriptions et détails.
 - Le Prix suisse de la musique a lieu le 20 mars 2010.
 - Mentionne les sponsors ASM.
 - Lors de la prochaine fête fédérale il y aura quelques changements (voir Unisono 21-2009 p. 19).
 - En 2012 l'ASM fêtera son 150^{ème} anniversaire.
- Mme Amstutz remercie Didier pour tout le travail accompli, un coffret de bouteilles lui est remis et souhaite la bienvenue à Eric.

8. Projets ACMG (2010 et suivantes)

4^{ème} rencontre des écoles de musique :

Cette dernière aurait dû avoir lieu en 2009, organisée par Meyrin mais elle a dû être annulée pour manque d'inscriptions suffisantes.

La Musique municipale de Meyrin est prête à reconduire cette rencontre. Elle aura lieu le 20 ou 27 mars 2010. La date sera confirmée.

5^{ème} concours des jeunes musicien-ne-s :

Il aura vraisemblablement lieu le samedi 13 novembre 2010. La date sera confirmée en temps voulu.

2^{ème} festival de musique de divertissement 2010 :

Aucune candidature n'est parvenue.

Festival de musique de divertissement 2012 :

Ce sera la 2^{ème} ou 3^{ème} édition. Parmi les sociétés présentes aucune candidature n'est annoncée.

La Fanfare municipale de Vernier est en train d'examiner la faisabilité et de prendre des premiers contacts. Le dossier sera remis lors d'une prochaine AG le cas échéant.

9. Remerciements et honorariat

Pascal Court étant démissionnaire, le président tient à le remercier publiquement et officiellement de son engagement au profit de l'ACMG en narrant ses 10 ans au sein du comité. Absent ce soir, une attention lui sera remise lors d'un repas du comité qui aura lieu au début 2010.

Le 8 mars 2008, le 1^{er} Festival de divertissements de l'ACMG a eu lieu à Chêne-Bourg. Plongé dans la préparation du 25^{ème} anniversaire et en particulier de la FCM09, l'ACMG a manqué à ses devoirs élémentaires de reconnaissance. Elle souhaite réparer cet oubli en élevant cette année au rang de membre d'honneur de l'ACMG notre ami de longue date Jean Deluz qui a présidé le CO de ce festival. Des applaudissements nourris concluent cette proclamation.

Remerciements aussi à Mme Meynet, qui, avec le soutien de son mari, a accepté de prendre en charge la présidence du CO de la FCM09 car aucune société membre de l'ACMG n'a relevé le défi. Sans elle et sans son comité, l'ACMG n'aurait tout simplement pas eu de FCM dans l'année de son 25^{ème} anniversaire. Pour cela, et dans le respect de la pratique antérieure de l'ACMG, le comité invite l'assemblée à proclamer Danielle Meynet, membre d'honneur de l'ACMG. Ce qui fut accepté sous les applaudissements.

La parole est donnée à Eric Kunz : entré à l'ACMG en 1992, président de 1999 à ce jour, le comité aimerait remercier chaleureusement Didier Froidevaux pour tout le travail accompli en le nommant Président d'honneur de l'association. Les membres présents acceptèrent avec enthousiasme et applaudissements cette nomination. Un cadeau souvenir lui est également remis.

10. Organisation de la prochaine assemblée générale en 2010

La prochaine assemblée générale aura lieu le lundi 29 novembre 2010, à l'invitation de la Musique de la Croix-Bleue, dans leurs locaux sis au 4 ch. de la Gravière aux Acacias. Possibilité de se garer au parking des contraventions...

11. Proposition des sections et divers

Reçu aucune proposition.

Information de l'ARMP :

L'assemblée générale a eu lieu le 24 octobre dernier : la dernière édition a généré un bénéfice de 1'000.00 Frs; la commune de Moudon va inscrire une ligne budgétaire de 15'000.00 Frs ; la prochaine édition a lieu les 5 et 6 juin 2010 ; le Festival aura lieu ensuite systématiquement le 2^{ème} week-end de juin même si cela tombe sur un jour férié ; l'ACMG prend d'ores et déjà les inscriptions (délai au 15.01.2010) ; les conditions restent inchangées soit 300.00 Frs + un repas.

FFM 2011 – St Gall :

La FFM aura lieu en juin prochain. Pour la première fois, elle réunira le concours classique et le concours de musique de divertissement. A noter que pour cette dernière catégorie, le concours de musique de marche est facultatif. Le délai d'inscription est jusqu'à fin juin 2010. Le règlement est disponible sur le site de l'ASM (www.windband.ch).

Les déclarations SUISA sont à envoyer, par voie électronique uniquement, jusqu'à la fin du mois de novembre.

Information de l'ARDM (Claudette Gautschi) :

L'ARDM compte 220 membres. Cette année c'était au canton de Genève via la personne susmentionnée, d'organiser l'assemblée générale. Elle avait pris contact avec la Fanfare municipale de Vernier, qu'elle remercie, pour organiser une conférence et démonstration. Vu le manque d'inscriptions (11 dont 5 du comité ARDM) cette dernière a dû être annulée.

Information sur les charges sociales :

M. Bollondi, co-président de la Fanfare municipale de Collonge-Bellerive, a attiré notre attention, suite aux accords bilatéraux passés entre la Suisse et l'Union européenne. Depuis le 1^{er} avril 2008, les employeurs des professeurs de musique, directeurs de sociétés qui touchent un salaire sur France et sur Suisse, doivent payer les charges sociales dans le pays de résidence et non pas en Suisse.

L'ACMG va examiner avec la collaboration de M. Bollondi, les implications réelles et concrètes pour nos sociétés. Elle fournira également une procédure à suivre ainsi que des adresses de contacts.

Divers :

- Plusieurs concerts de Noël sont annoncés.
- La Sirène Harmonie municipale du Grand-Saconnex vend son CD « Miss musica » au prix de 20.00 Frs.

- Guy Dossan de la Muni aimerait avoir une liste exhaustive du feedback des diverses sociétés suite au concours cantonal et salue l'initiative du nouveau président quant à la visite dans les sociétés membres. Il demande également combien de sociétés ont participé aux Automnales (13 dont quelques unes hors ACMG).

Le président sortant clôt l'assemblée générale 2009 en souhaitant aux participants et à leurs familles d'heureuses fêtes de fin d'année et une année 2010 riche en satisfactions et en émotions musicales.

Fin de l'assemblée à 22h35.

Rolande Müller
25 novembre 2009

PROVISOIRE